



# ACTE D'ENGAGEMENT

Annexe 3 - Charte régionale « Objectif zéro phyto »



## OBJET DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

Cet acte concrétise la démarche engagée par les signataires pour réduire l'utilisation des pesticides et tendre vers le «zéro phyto».

Pour plus d'informations, se reporter aux cahiers des charges.



## OBJECTIFS DE LA CHARTE

La présente charte a pour objectif de protéger la santé publique et l'environnement grâce :

- à la promotion des méthodes alternatives d'entretien des divers espaces,
- à l'incitation des usagers, collectivités, professionnels et particuliers, à abandonner progressivement leur utilisation de pesticides,
- à l'initiation d'une réflexion sur de nouveaux aménagements, permettant un entretien facilité et des économies en eau.

## ENGAGEMENTS DES GESTIONNAIRES

Les gestionnaires signataires de cette charte s'engagent à :

1. Réduire l'utilisation des pesticides en conformité avec les exigences de la charte :



**Suppression des désherbants et abandon de l'usage des pesticides\* pour les autres usages**



**Niveau 2 : Suppression des désherbants et des pesticides\* SAUF cimetières et stades.**  
**Niveau 3 : Suppression des désherbants et des pesticides\*.**  
**Niveau « Terre Saine » : atteinte du zéro phyto et zéro anti-mousse**

2. Communiquer auprès des usagers, des jardiniers amateurs.
3. Exiger, en cas de recours à un prestataire de service ou gestion de l'espace par une autre collectivité, qu'il respecte les termes de la présente charte.

## ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les pilotes régionaux s'engagent à :

- accompagner les collectivités dans la mise en place de la démarche,
- organiser le suivi des actions,
- fournir des supports de communication,
- valoriser l'effort des signataires à travers leurs outils de communication respectifs (presse, sites Internet...).

\* (hors biocontrôle, UAB)

Nom du gestionnaire : **CAMPING L'ESPIQUETTE**

## REMARQUES DU JURY

Les gestionnaires du camping l'Espiguette sont soucieux d'intégrer l'entretien dans son contexte environnemental (Natura 2000, Grand Site d'Occitanie et Grand Site de France, ZNIEFF, ...).

Aucun produit phytosanitaire n'est utilisé depuis quelques années, à l'exception d'un traitement biologique des palmiers. Le désherbage est essentiellement manuel et mécanique.

- Des paillages à l'aide de broyats des résidus de taille et d'élagage sont à installer sur les espaces verts et massifs,
- Une information est à mener auprès des près de 650 résidents propriétaires, l'interdiction d'usage de produits phytosanitaires peut être spécifiée dans les contrats annuels.

Parallèlement, une approche raisonnée de l'utilisation de l'eau est également menée (piscine, arrosages, usages sanitaires).

Les plantations peuvent être diversifiées (voir plaquette et conseils du CAUE 30).

La communication sur l'engagement ZéroPhyto du camping est à valoriser auprès de la clientèle, de même d'autres engagements, tels que l'accueil de la biodiversité, via l'installation de nichoirs à oiseaux, abris à chauves-souris et "campings à insectes".

**CAMPING L'ESPIQUETTE** s'engage dans la charte régionale « Engagé zéro phyto »

A Le-Grau-du-Roi le 09/11/2020

Gestionnaire .....  
Mme - M. ....

L'animateur régional  
FREDON Occitanie  
M. Clément BAUDOT

